



Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

79^e séance plénière

Lundi 22 décembre 1997, à 16 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Oudovenko (Ukraine)

La séance est ouverte à 19 h 25.

Point 12 de l'ordre du jour (suite)

Rapport du Conseil économique et social (A/52/3)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Les membres se rappelleront que les chapitres I à IV, les sections A, B, D et H du chapitre V, et les chapitres VI et VII du rapport du Conseil économique et social ont été renvoyés pour être examinés directement en séance plénière.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite prendre note des chapitres I à IV, des sections A, B, D et H du chapitre V, et des chapitres VI et VII du rapport du Conseil économique et social?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen de chapitres du rapport du Conseil économique et social renvoyés pour être examinés directement en séance plénière?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 12 de l'ordre du jour.

Rapports de la Cinquième Commission

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner les rapports de la Cinquième Commission sur les points 12, 113 à 115, 119 à 121, 135, 137, 153, 160 et 116 de l'ordre du jour.

Je demande au Rapporteur de la Cinquième Commission, M. Djamel Moktefi, de l'Algérie, de présenter les rapports de la Cinquième Commission en une seule intervention.

M. Moktefi (Algérie), Rapporteur de la Cinquième Commission (*interprétation de l'arabe*) : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale les rapports de la Cinquième Commission sur les points de l'ordre du jour qui lui ont été renvoyés. Trente-sept points ont été renvoyés à la Cinquième Commission à la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale. De septembre à décembre, outre les consultations officieuses, la Commission a tenu 46 séances plénières. Je vais à présent donner un bref aperçu des résultats de ses travaux.

S'agissant du point 12 de l'ordre du jour, intitulé «Rapport du Conseil économique et social», le rapport de la Cinquième Commission figure dans le document A/52/729. Au paragraphe 4 du rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de décision par lequel l'Assemblée générale prend note des chapitres I, V, (sect. B) et VII du rapport du Conseil

économique et social figurant dans le document A/52/3/Rev.1. La Commission a adopté le projet de décision sans vote.

S'agissant du point 113 de l'ordre du jour, intitulé «Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes», le rapport de la Cinquième Commission figure dans le document A/52/732. Au paragraphe 6 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution, adopté par la Commission sans vote.

En ce qui concerne le point 114 de l'ordre du jour, «Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies», le rapport de la Cinquième Commission figure dans le document A/52/746. Au paragraphe 7 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter deux projets de décision, adoptés par la Commission sans vote.

S'agissant du point 115 de l'ordre du jour, «Budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997», le rapport de la Cinquième Commission figure dans le document A/52/743. Au paragraphe 6 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution, adopté par la Commission sans vote.

S'agissant du point 119 de l'ordre du jour, «Plan des conférences», le rapport de la Cinquième Commission figure dans le document A/52/734. Au paragraphe 7 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution, adopté par la Commission sans vote.

S'agissant du point 120 de l'ordre du jour, «Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies», le rapport de la Cinquième Commission figure dans le document A/52/745. Au paragraphe 6 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution, adopté par la Commission sans vote.

Pour ce qui est du point 121 de l'ordre du jour, «Régime commun des Nations Unies», le rapport de la Cinquième Commission figure au document A/52/735. Au paragraphe 7 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution, adopté par la Commission sans vote.

S'agissant du point 135 de l'ordre du jour, «Financement du Tribunal international chargé de poursuivre les

personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991», le rapport de la Cinquième Commission figure dans le document A/52/724. Au paragraphe 6 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution, adopté par la Commission sans vote.

S'agissant du point 137 de l'ordre du jour, «Financement du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994», le rapport de la Cinquième Commission figure dans le document A/52/726. Au paragraphe 6 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution, adopté par la Commission sans vote.

S'agissant du point 153 de l'ordre du jour, «Gestion des ressources humaines», le rapport de la Cinquième Commission figure dans le document A/52/739. Au paragraphe 6 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution, adopté par la Commission sans vote.

En ce qui concerne le point 160 de l'ordre du jour, «Affiliation de l'Autorité internationale des fonds marins à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies», le rapport de la Cinquième Commission figure dans le document A/52/718. Au paragraphe 5 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de décision par lequel l'Assemblée générale déciderait d'admettre l'Autorité internationale des fonds marins à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Le projet de décision a été adopté par la Commission sans vote.

S'agissant du point 116 de l'ordre du jour, «Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999», le rapport de la Cinquième Commission sera publié en tant que document A/52/744. Au titre de ce point, la Commission a adopté cinq projets de résolution, qui, pour le moment, figurent dans le document A/C.5/52/L.18, concernant le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999, et dans le document A/C.5/52/L.19, qui comporte deux parties et contient le budget-programme pour l'exercice biennal. La Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution, tels qu'oralement révisés à sa 46e

séance qui s'est tenue aujourd'hui. Les projets de résolution ont été adoptés par la Commission sans vote.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du règlement intérieur, je vais considérer que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre des rapports de la Cinquième Commission dont l'Assemblée est saisie.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote. Les positions des délégations concernant les recommandations de la Cinquième Commission ont été clairement exposées à la Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents.

Je rappelle aux membres qu'en vertu du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que

«Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission.»

Je rappelle également aux délégations, toujours conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, que les explications de vote sont limitées à 10 minutes.

Avant de nous prononcer sur les recommandations contenues dans les rapports de la Cinquième Commission, je voudrais informer les représentants que nous allons procéder de la même manière qu'en Cinquième Commission pour prendre nos décisions.

Point 12 de l'ordre du jour (*suite*)

Rapport du Conseil économique et social

Rapport de la Cinquième Commission (A/52/729)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision

recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 4 de son rapport.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de décision?

Le projet de décision est adopté.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen des chapitres du rapport du Conseil économique et social qui ont été renvoyés à la Cinquième Commission?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons ainsi achevé l'examen de tous les chapitres du rapport du Conseil économique et social.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 12 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 113 de l'ordre du jour

Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes

Rapport de la Cinquième Commission (A/52/732)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 52/212).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons ainsi achevé à ce stade l'examen du point 113 de l'ordre du jour.

Point 114 de l'ordre du jour

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/52/746)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les deux projets de décision recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de décision I, intitulé «Mesures prises sur certains points de l'ordre du jour», sans vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de décision I est adopté.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : La Cinquième Commission a adopté le projet de décision II, intitulé «Programme de travail biennal de la Cinquième Commission pour 1998-1999», sans vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de décision II est adopté.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons ainsi achevé à ce stade l'examen du point 114 de l'ordre du jour.

Point 115 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997

Rapport de la Cinquième Commission (A/52/743)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

Le projet de résolution comprend deux parties. La partie A est intitulée «Montant définitif des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1996-1997». La partie B est intitulée

«Montant définitif des recettes pour l'exercice biennal 1996-1997».

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 52/213 A et B).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons ainsi achevé à ce stade l'examen du point 115 de l'ordre du jour.

Point 119 de l'ordre du jour

Plan des conférences

Rapport de la Cinquième Commission (A/52/734)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 52/214).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons ainsi achevé à ce stade l'examen du point 119 de l'ordre du jour.

Point 120 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/52/745)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au Président de la Cinquième Commission.

M. Chowdhury (Bangladesh), Président de la Cinquième Commission, (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, en ma qualité de Président de la Cinquième Commission, j'aimerais attirer votre attention et celle de l'Assemblée générale sur une correction technique à apporter au document que nous sommes en train d'examiner : A/C.5/52/L.17.

À la deuxième ligne du deuxième alinéa du préambule de ce document, après le membre de phrase «États Membres», il faut ajouter les termes «dans leur ensemble». Ceci a été adopté par la Commission mais a été omis lors du processus de production du document.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liechtenstein pour une explication de vote avant le vote.

Mme Fritsche (Liechtenstein) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais qu'il soit pris acte de notre position à l'égard du projet de résolution portant sur le barème des quotes-parts, que nous allons adopter.

Avant tout, nous tenons à signaler que nous nous félicitons d'être parvenus à mettre au point un nouveau barème des quotes-parts qui fait l'unanimité parmi tous les membres et nous souhaitons exprimer l'espoir sincère que ce progrès important contribuera à doter l'Organisation d'une base financière plus solide, comme le besoin s'en fait sentir de manière pressante.

Le Liechtenstein a expliqué sa position au sujet du barème des quotes-parts à maintes reprises, par écrit, de manière officielle et officieuse. Nous souhaitons que notre part de contribution reste de 0,01 %, taux identique au taux plancher aboli en vertu du nouveau barème des quotes-parts. Tout en reconnaissant qu'il était nécessaire de supprimer le taux plancher, nous estimons néanmoins que ce pourcentage reflète notre capacité de paiement et qu'il répond donc aux critères de base appliqués pour la fixation du nouveau barème des quotes-parts.

Nous n'avons jamais eu l'intention d'agir de manière unilatérale, car nous pensons qu'aucun pays ne devrait le faire. Je tiens donc à informer l'Assemblée que nous allons nous associer au consensus sur le nouveau barème des quotes-parts à la condition suivante.

Nous maintenons la position selon laquelle notre part de contribution aurait dû être évaluée à 0,01 %. Étant donné que le barème fixé pour le Liechtenstein pour la période 1998-2000 prévoit des taux de contribution de 0,005 et

0,006 % respectivement, nous avons l'intention de payer la différence entre notre contribution mise en recouvrement et le pourcentage de 0,01 %, par le biais de contributions volontaires que nous verserons au titre d'activités que nous annoncerons ultérieurement.

Si l'examen du barème des quotes-parts est rouvert dans les années à venir, en vertu de la section D du projet de résolution dont nous sommes saisis, nous saisirons cette occasion pour revenir sur cette question et nous espérons qu'il sera alors possible de trouver une solution qui satisfera nos intérêts et qui se fondera sur des consultations largement représentatives et sur un large consensus de tous les États Membres.

Nous sommes animés par un esprit de compromis, étant entendu que le problème que nous venons de soulever fera l'objet de délibérations plus poussées. Nous voudrions remercier toutes les délégations qui ont fait preuve de compréhension et qui nous ont aidés à poursuivre nos objectifs. Nous espérons que notre manière de procéder correspond aux intérêts généraux de notre Organisation, car c'est là l'objectif que nous partageons tous à l'Assemblée.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas pour une motion d'ordre.

M. Menkveld (Pays-Bas) (*interprétation de l'anglais*) : Comme l'a signalé le Président de la Cinquième Commission, une erreur technique s'est glissée dans le document A/C.5/52/L.17 et ma délégation aimerait appeler l'attention de l'Assemblée sur une autre erreur technique. Les Pays-Bas ne figurent pas dans le tableau indiquant les pourcentages assignés aux États Membres pour les années 1998-2000, et ma délégation souhaite que cette erreur technique soit corrigée.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Il s'agit d'une motion d'ordre extrêmement importante et je suis sûr que cette erreur technique sera corrigée. Il importe au plus haut point d'apporter un correctif, dans la mesure où les Pays-Bas versent une contribution importante au titre du budget ordinaire.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport, tel qu'il a été oralement révisé par le représentant du Bangladesh qui préside la Cinquième Commission, et par le représentant des Pays-Bas, et qui figure pour l'instant dans le document A/C.5/52/L.17.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 52/215 A, B, C et D).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur position sur la résolution qui vient d'être adoptée.

M. Richardson (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Nous tenons à féliciter et à remercier chaleureusement le Président Chowdhury et M. Maycock, Coordonnateur du barème, qui ont dirigé de manière remarquable les travaux de la Cinquième Commission tout au long d'une session longue et ardue. Nous ne serions pas parvenus aux décisions que nous avons tous accepté d'appuyer aujourd'hui, sans leur conduite éclairée, leur inspiration et leur esprit novateur.

Les États-Unis s'associent au consensus en faveur de la résolution sur le barème des contributions qui nous est présentée aujourd'hui. À l'instar des autres membres, nous estimons que cette résolution contient des critères et des éléments qui ne nous satisfont pas pleinement, mais ce processus n'est pas fait pour répondre aux souhaits et aux besoins de tout un chacun. S'agissant du barème, nous n'allons pas prolonger inutilement les travaux de cette séance plénière en reprenant nos positions particulières à l'égard des divers éléments de méthodologie. Nos positions sont bien connues. Nous les avons répétées à maintes reprises de manière officielle, officieuse, ou dans des «circonstances informelles», au cours de ces dernières semaines et nous les rappellerons lorsque nous reviendrons sur cette question.

Nous souhaitons formuler une observation au sujet du paragraphe D, qui a trait à l'examen du barème pour les deux dernières années de cette période. Une fois encore, nous tenons à remercier le Coordonnateur Maycock des efforts qu'il a déployés pour nous mettre d'accord sur le libellé de ce texte. À l'instar d'autres membres importants de la Cinquième Commission, il a joué un rôle indispensable pour rapprocher les points de vue divergents sur cette question et, ce faisant, il a contribué à assurer un avenir financier plus sûr pour l'ONU. Plutôt que de proposer une interprétation rigoriste de la manière dont nous comprenons cette résolution, je la décrirai plutôt comme une porte

ouverte qui nous permettra de réviser le barème pour les années 1999-2000. Nous avons déclaré au cours des consultations que nous souhaitions avoir une porte ouverte et non pas une porte battante ni coulissante, et certainement pas juste la peinture de l'ébauche d'une porte sur un mur. Cette résolution contient cette porte ouverte et nous travaillerons d'arrache-pied au cours des semaines et des mois prochains pour réunir les conditions qui nous assureront que notre entrée par cette porte sera accueillie favorablement par les États Membres de l'ONU.

La détermination du Gouvernement des États-Unis d'oeuvrer de concert avec les autres Membres en vue de rétablir la santé financière de l'ONU est sans équivoque. À nouveau, nous souhaitons remercier le Président Chowdhury, le Coordonnateur Maycock et toutes les délégations, qui ont oeuvré de concert pour mettre au point cette résolution, que nous appuyons également.

M. Wolzfeld (Luxembourg) : J'ai une fois de plus l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne et des pays de l'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, à savoir : la Bulgarie, la Hongrie, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie, la République tchèque, la Pologne et le pays associé, Chypre, ainsi que la Norvège s'associent à la présente déclaration.

L'Union européenne se félicite de ce qu'il ait été possible d'adopter par consensus le barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies pour les années 1998-2000. Nous devons cependant reconnaître que la décision que nous venons de prendre ne permet pas de remédier à la grave crise financière que traverse notre Organisation. Les propositions de l'Union européenne qui visent à assurer à l'Organisation des ressources sûres et prévisibles sont donc plus que jamais d'actualité. Nous nous permettons par ailleurs de relever que si l'Organisation des Nations Unies est aujourd'hui en mesure de poursuivre ses activités, elle le doit à ceux des États Membres, dont les 15 pays membres de l'Union européenne, qui continuent de s'acquitter pleinement de leurs obligations financières.

Le processus de négociation sur la présente résolution s'est avéré particulièrement difficile cette année et nous saluons le rôle constructif et responsable joué par nombre de délégations lors des débats à la Cinquième Commission.

En revanche, et bien que nous reconnaissons le droit de chaque délégation de défendre les intérêts de son gou-

vernement, nous regrettons que dans un certain nombre de cas, la poursuite acharnée d'objectifs particuliers ait pris le dessus sur l'obligation de prendre en compte l'intérêt commun de l'Organisation.

La résolution que nous venons d'adopter prévoit, dans sa section D, une discussion sur une éventuelle révision du barème des contributions et ce, à la lumière de certains faits nouveaux.

Dans ce contexte, l'Union européenne tient à déclarer qu'elle ne sera prête à examiner l'éventualité d'une réouverture des débats sur le barème des quotes-parts qu'à partir du moment où les États-Unis d'Amérique auront adopté les dispositions législatives leur permettant de s'acquitter pleinement de leurs arriérés et de leurs obligations financières au titre de la Charte de l'ONU. Une éventuelle révision du barème ne pourra en tout état de cause entrer en vigueur qu'après le paiement effectif des sommes dues.

L'Union européenne compte que tous les États Membres de l'ONU s'acquittent de leurs obligations à l'égard des Nations Unies à temps, intégralement et sans y mettre aucune condition, conformément aux barèmes des quotes-parts adoptés par l'Assemblée générale. Nous ne saurions accepter une réduction unilatérale des montants dont les États-Unis d'Amérique sont redevables à l'égard de l'Organisation des Nations Unies.

Il importe par ailleurs que le Comité des contributions joue son rôle dans une éventuelle réouverture du barème des contributions, les différents éléments devant être examinés de près. L'Union européenne a expliqué sa position à ce sujet lors de l'adoption du projet de résolution en Cinquième Commission.

Enfin, nous tenons à rappeler que le barème des contributions au budget ordinaire ne représente qu'un élément des propositions avancées par l'Union européenne en vue d'assurer à notre Organisation une base financière sûre et prévisible. En tout état de cause, nous sommes déterminés à revenir, le moment venu, sur les autres éléments qui font partie des propositions de l'Union européenne, à savoir les mesures destinées à accélérer le paiement des arriérés, à rendre plus rigoureux le système de paiement des contributions par des mesures incitatives et dissuasives et à réformer le barème des opérations de maintien de la paix.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 120 de l'ordre du jour.

Point 121 de l'ordre du jour

Régime commun des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/52/735)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport, figurant dans le document A/52/735.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution, intitulé «Régime commun des Nations Unies : rapport de la Commission de la fonction publique internationale».

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 52/216).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 121 de l'ordre du jour.

Point 135 de l'ordre du jour

Financement du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Rapport de la Cinquième Commission (A/52/724)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport, figurant dans le document A/52/724.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 52/217).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 135 de l'ordre du jour.

Point 137 de l'ordre du jour

Financement du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994

Rapport de la Cinquième Commission (A/52/726)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport, figurant dans le document A/52/726.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 52/218).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 137 de l'ordre du jour.

Point 153 de l'ordre du jour

Gestion des ressources humaines

Rapport de la Cinquième Commission (A/52/739)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport, figurant dans le document A/52/739.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 52/219).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 153 de l'ordre du jour.

Point 160 de l'ordre du jour

Affiliation de l'Autorité internationale des fonds marins à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/52/718)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va se prononcer sur le projet de décision recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 5 de son rapport, figurant dans le document A/52/718.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de décision?

Le projet de décision est adopté.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 160 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 116 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999

Rapport de la Cinquième Commission (A/52/744)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République-Unie de Tanzanie qui souhaite faire une déclaration pour expliquer sa position.

M. Mwakawago (République-Unie de Tanzanie) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, au titre du point 116 de l'ordre du jour relatif à l'adoption du budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999.

Le projet de résolution que nous allons adopter met fin à un cycle de négociations intenses menées dans un contexte tout à fait particulier.

Comme l'Assemblée générale le sait, au cours de l'exercice biennal en cours, l'Organisation a eu, d'une part,

à réaliser les économies fixées et, d'autre part, à faire face au processus de réforme proposé par le Secrétaire général.

Pour réaliser les économies fixées, l'Organisation a dû réduire sensiblement les dépenses, en particulier celles consacrées aux postes, ce qui a entravé la capacité de l'Organisation de réaliser pleinement tous les programmes et activités mandatés.

Ces effets négatifs ont été mis en évidence dans les rapports du Secrétaire général ainsi que dans les rapports du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Le Groupe des 77 et la Chine veulent croire que le budget de l'exercice biennal 1998-1999, que nous sommes sur le point d'approuver, sera à même de rectifier les insuffisances et les difficultés rencontrées par l'Organisation au cours de l'exercice biennal en cours pour ce qui est de l'exécution de programmes et d'activités, comme les États Membres l'espèrent.

Le programme de réformes du Secrétaire général, dont se sont félicités le Groupe des 77 et la Chine — qui comprend 132 pays — a donné une dimension supplémentaire aux débats sur le budget de l'exercice 1998-1999. Alors que le projet de budget-programme pour l'exercice 1998-1999 était à l'examen à la Cinquième Commission, le programme de réformes était examiné en plénière par l'Assemblée générale. Ce processus complexe et ses ramifications budgétaires ont provoqué des difficultés supplémentaires pour la Cinquième Commission dans le débat sur le budget, qui en soi est déjà une tâche extrêmement ardue à laquelle cette Commission fait face tous les deux ans.

Le niveau d'ensemble des ressources prévu dans les projets de résolution dont nous sommes saisis a été déterminé après un examen approfondi des besoins de l'Organisation pour l'exercice biennal 1998-1999. Le Groupe des 77 et la Chine ont accepté un niveau de ressources de 2 532 331 200 dollars, étant entendu que cela permettrait à l'ONU d'exécuter intégralement ses activités et programmes prescrits. Cela a toujours été le grand facteur déterminant dans la position du Groupe en ce qui concerne le niveau d'ensemble des ressources.

Le Groupe des 77 et la Chine ont accepté le projet de budget sur une base nette puisque des changements ont seulement été apportés à sa présentation et qu'ils ne portent pas atteinte aux règles et procédures budgétaires établies. Les entités dont les budgets sont couverts par cette nouvelle présentation seront assurées par le Secrétaire général

d'ouverture de crédits de tous les fonds approuvés dans leurs budgets bruts de façon à leur permettre d'exécuter intégralement leurs activités et programmes prescrits. En outre, les tableaux d'effectifs des entités en question — à savoir, le Corps commun d'inspection, la Commission de la fonction publique internationale et les services de conférence et de sécurité de Vienne — figurent actuellement à l'annexe I du projet de résolution I. Nous espérons que, conformément au présent projet de résolution, tous les aspects de la budgétisation nette, y compris leur incidence sur le fonctionnement des entités concernées, resteront à l'examen et que le Secrétaire général fera rapport à ce sujet à la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale.

Le Groupe des 77 et la Chine se sont associés au consensus sur la proposition du Secrétaire général pour la suppression d'un grand nombre de postes, étant entendu que cette suppression n'aura pas d'effet négatif sur la capacité de l'Organisation d'exécuter intégralement les activités et programmes prescrits. Nous soulignons, comme il est dit dans le projet de résolution I, que la suppression de postes ne doit pas entraîner la cessation de service involontaire de fonctionnaires. Le Groupe des 77 et la Chine tiennent à souligner la nécessité de pourvoir rapidement les postes nouvellement approuvés, et veulent croire que le taux de vacance sera maintenu au niveau déterminé par les États Membres.

Le Groupe des 77 et la Chine restent attachés à l'actuel processus budgétaire, qui doit être intégralement respecté. À cet égard, le Groupe souligne que tout changement dans ce processus doit faire l'objet de l'examen et de l'approbation préalables de l'Assemblée générale. Je tiens à souligner le fait qu'il est de la prérogative exclusive de l'Assemblée générale de déterminer le processus budgétaire et de se prononcer sur lui.

Étant passé par le très épuisant marathon, qui a abouti aux textes de consensus qui seront adoptés sous peu, le Groupe des 77 et la Chine — qui comprend 132 pays — espèrent que les États Membres s'assureront que ces ressources financières soient versées à l'Organisation. Faute de quoi, tout le processus aura été vain.

Monsieur le Président, je vous souhaite, ainsi qu'aux représentants de tous les États Membres, d'heureuses fêtes et une nouvelle année prospère.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur les cinq projets de résolution recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport, et qui pour le

moment figurent dans le document A/C.5/52/L.18 et au paragraphe 28 du document A/C.5/52/L.19 (Part II).

Le projet de résolution I, intitulé «Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999», figure, pour le moment, dans le document A/C.5/52/L.18. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution I sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 52/220).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous passons maintenant aux projets de résolution II à V, qui pour le moment figurent au paragraphe 28 du document A/C.5/52/L.19 (Part II).

Le projet de résolution II (A à C), intitulé «Budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999», a été adopté par la Cinquième Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée aussi souhaite adopter le projet de résolution?

Le projet de résolution II (A à C) est adopté [résolution 52/221 (A à C)].

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution III, intitulé «Sujets particuliers relatifs au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999», a été adopté par la Cinquième Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite également adopter ce projet de résolution?

Le projet de résolution III est adopté (résolution 52/222).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution IV, intitulé «Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 1998-1999», a été adopté par la Cinquième Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution?

Le projet de résolution IV est adopté (résolution 52/223).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution V, intitulé «Fonds de roulement pour l'exercice biennal 1998-1999», a été adopté par la Cinquième Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée aussi souhaite adopter le projet de résolution?

Le projet de résolution V est adopté (résolution 52/224).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent expliquer leurs positions sur les projets de résolution qui viennent d'être adoptés.

M. Maddens (Belgique) : L'Union européenne tient tout d'abord à remercier le Coordonnateur de ce point de l'ordre du jour dans la Cinquième Commission, M. Carlos Dante Riva de l'Argentine, ainsi que le Président de la Cinquième Commission lui-même, l'Ambassadeur Chowdhury du Bangladesh, pour les efforts qu'ils ont déployés afin d'élaborer des projets de résolution consensuels sur le budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999.

L'Union européenne se félicite de l'inclusion dans l'ordre du jour de la reprise de session, de l'étude des méthodes de travail de la Cinquième Commission. Nous estimons que nous devrions essayer d'éviter à l'avenir les sessions du genre que nous avons vécues ces derniers jours. Nous croyons que l'approbation du budget pourrait être rendue plus efficace et plus rapide.

Dans ce contexte, l'étude de nouvelles techniques budgétaires, comme par exemple la budgétisation basée sur les résultats, pourrait être le chemin à suivre à l'avenir. Dans cette perspective, nous appuyons les projets pilotes du Secrétaire général qui ont pour but d'élaborer et d'introduire de nouvelles méthodes de gestion. Nous sommes prêts à participer à des discussions constructives basées sur les rapports que le Secrétaire général proposera à cet égard.

En ce qui concerne les droits de l'homme, nous sommes surpris du fait que certaines délégations aient choisi ce point et ce moment particulièrement délicats et importants pour attaquer une pratique qui existe depuis une dizaine d'années. L'Union européenne n'acceptera jamais qu'une éventuelle omission administrative de la part du Secrétariat soit prise comme prétexte pour supprimer des lignes budgétaires concernant les droits de l'homme.

En ce qui concerne le processus de réforme de l'Organisation, qui était un facteur complémentaire avec lequel la Cinquième Commission a dû se battre pendant la cinquante-deuxième session — en plus de l'élaboration simultanée d'un nouveau barème de quotes-parts et d'un nouveau budget-programme, nous sommes convaincus que la résolution qui vient d'être adoptée est un reflet fidèle — dans les limites imposées par le besoin de dégager un consensus

— des propositions du Secrétaire général et des vues exprimées par les États Membres.

Dans le secteur humanitaire, nous nous félicitons du fait que plus d'attention sera accordée aux fonctions de base conformément à la résolution 46/182, s'agissant de l'élaboration de politiques et de fonctions de coordination, la promotion des questions humanitaires en concertation avec les organes politiques, y compris le Conseil de sécurité, et la coordination des secours d'urgence. Nous exprimons notre ferme appui au renforcement du processus d'appels consolidés en tant que mécanisme de mobilisation de ressources en faisant intervenir des appels en faveur du relèvement et de la reconstruction et des opérations de promotion des droits de l'homme sur le terrain. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général quand il indique que des actions humanitaires doivent toujours viser des solutions durables.

Avant de terminer, je voudrais ajouter que la Cinquième Commission n'aurait jamais obtenu ce résultat sans l'assistance du Secrétariat et plus particulièrement du Directeur du budget, M. Warren Sach.

M. Deineko (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Le projet de résolution relatif au budget de la Cinquième Commission, qui vient d'être adopté par consensus, est le résultat des efforts considérables déployés par le Président de la Cinquième Commission et le Coordonnateur chargé de cette question. Cette résolution, qui est consacrée au budget-programme de l'ONU, fournit des orientations claires pour les activités de l'Organisation au cours du prochain exercice biennal. L'adoption par consensus de la résolution par tous les États Membres témoigne non seulement de leur appui inconditionnel aux paramètres et au niveau du budget qui a été approuvé pour 1998-1999, mais permet en outre au Secrétaire général de mettre en oeuvre tous les mandats et programmes prévus dans le budget en fonction des ressources affectées à chaque domaine d'activité.

Une part importante des travaux relatifs au budget a été consacrée aux propositions de réformes du Secrétaire général. Notre délégation voudrait à cette occasion appeler l'attention des membres de l'Assemblée générale sur le paragraphe 2 du dispositif de la résolution 52/12, dans laquelle l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de tenir dûment compte des vues et observations exprimées par les États Membres pour la mise en oeuvre des mesures de réforme proposées dans son rapport paru sous la cote A/51/950. La lettre datée du 14 novembre 1997, adressée au Secrétaire général par le Président de

l'Assemblée générale, qui figure dans le document A/52/664, fait clairement référence à la déclaration prononcée par la délégation de la Fédération de Russie lors des consultations à participation non limitée sur la réforme de l'ONU de la plénière, qui a ensuite été communiquée par écrit au Secrétaire général.

Dans cette déclaration, qui a par la suite été confirmée à maintes reprises, notamment lors des séances de la Cinquième Commission, la délégation russe avait clairement indiqué que, tout en étant favorable à la création d'un département des affaires de désarmement à New York, elle estimait utile de nommer à sa tête une personne au niveau de sous-secrétaire général. Nous sommes d'avis que la création d'une nouvelle structure pour les affaires de désarmement au sein du Secrétariat de l'ONU ne devrait pas porter atteinte au bon fonctionnement du mécanisme de désarmement de Genève. La position de la délégation russe a été appuyée par plusieurs délégations lors des consultations officielles à participation non limitée consacrées à la réforme de l'ONU qui ont eu lieu en plénière.

En outre, nous sommes vivement préoccupés par le problème qui a été signalé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, à savoir la tendance à augmenter le nombre des postes de haut niveau au cours du processus de réforme du Secrétariat. Il semble que la structure pyramidale de la hiérarchie des postes se trouve de nouveau inversée.

La nomination, à la tête du nouveau Département des affaires de désarmement d'un sous-secrétaire général, est également entérinée dans le tableau des effectifs approuvé pour ce département, qui prévoit seulement 41 personnes, y compris les fonctionnaires de la catégorie des services généraux. De plus, il est important de nommer au deuxième échelon de la chaîne de commandement du nouveau Département un seul fonctionnaire du niveau D-2. Dans ce contexte, tout en nous associant au consensus sur le projet de résolution, nous voudrions de nouveau exprimer l'espoir qu'en désignant le responsable du Département des affaires de désarmement, le Secrétaire général tiendra compte de la position bien fondée qui a été maintes fois présentée par de nombreuses délégations.

M. Odaga-Jalomayo (Ouganda) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'associer à la déclaration qui a été prononcée avec tant d'éloquence par le Président du Groupe des 77 et de la Chine, l'Ambassadeur Daudi Mwakawago. J'aimerais saisir cette occasion pour féliciter le Président de la Cinquième Commission, S. E. Anwarul Karim Chowdhury du Bangladesh et son Bureau,

de l'excellent travail qu'ils ont réalisé. Je tiens en outre à remercier tous les coordonnateurs des consultations officielles qui ont eu lieu sur les différents points de l'ordre du jour dont la Cinquième Commission était saisie, pour les efforts louables qu'ils ont déployés et grâce auxquels la Commission a pu prendre ses décisions. Nous souhaitons également saisir cette occasion pour remercier M. Carlos Riva, de l'Argentine, qui a présidé toutes les consultations officielles sur ce point de l'ordre du jour en faisant preuve d'une grande compétence. Nous admirons la patience et la décontraction dont il a fait montre tout au long des séances auxquelles nous avons participé.

Une fois de plus, après avoir travaillé inlassablement, la Cinquième Commission a démontré comme d'habitude son sens des responsabilités en adoptant le budget pour l'exercice biennal 1998-1999 par consensus. Ceci a été rendu possible grâce à l'esprit de compréhension et la souplesse dont ont fait preuve tous les représentants. Bien que notre délégation attache une grande importance au principe de la prise de décision par consensus, surtout lorsqu'il s'agit d'un sujet aussi important que le budget, nous souhaitons rappeler que des négociations véritables exigent que les États Membres fassent part de leurs vues et de leurs positions en toute franchise et toute liberté. Les négociations supposent également de faire des concessions mutuelles fondées sur le respect de la souveraineté et de l'égalité. À cet égard, notre délégation est assez déçue de voir que les négociations sur le budget que nous venons d'adopter n'ont pas pleinement respecté ces principes. Pourtant, c'est en vue de favoriser l'adoption d'une décision par consensus que notre délégation a fait des concessions importantes afin de ne pas faire obstacle au consensus.

L'Assemblée vient d'assister à l'adoption d'un budget que le Secrétaire général peut appeler «mon budget». Il y a trois jours, l'Assemblée générale a également adopté les mesures et les propositions de réformes du Secrétaire général. Maintenant que son propre budget et que ses mesures et propositions de réformes ont été adoptés, nous estimons que le moment est venu d'agir. Plutôt que de poursuivre les débats sur la réforme, notre délégation préférerait que des actions concrètes soient entreprises. Nous attendons des résultats et nous en voulons pour notre argent.

Nous regrettons que le niveau général des ressources adopté pour l'exercice biennal 1998-1999 soit bien inférieur à celui du budget pour l'exercice biennal 1996-1997. Ceci peut être interprété de plusieurs façons : l'ONU est devenue une organisation efficace, les chiffres passés ne correspondaient pas à la réalité, la priorité de l'Organisation a

changé ou les activités et l'objet à l'origine de la création de l'Organisation ont été minimisés ou éliminés. Nous ne voulons pas prononcer de jugement. Cependant, nous pouvons simplement observer que l'inflation mondiale est plus élevée aujourd'hui qu'elle ne l'était en 1996.

Le budget d'institutions gouvernementales similaires n'a jamais connu une réduction du même ordre que celle du budget de l'ONU. Au contraire, leur budget a augmenté chaque année.

La Commission, en examinant les propositions du Secrétaire général, a fait preuve d'une grande souplesse en acceptant l'essentiel, voire toutes les propositions, du Secrétaire général. D'ailleurs l'expression «il s'agit là des propositions du Secrétaire général» a souvent été reprise par de nombreuses délégations. La Commission a même fait en sorte de tenir compte des préoccupations des États Membres qui ne pouvaient accepter le montant total des crédits ouverts qui dépassaient le plafond souhaitable.

Maintenant que les États Membres ont fait montre de bonne volonté, nous espérons également que le Secrétaire général, en mettant en oeuvre les programmes et mesures approuvés au cours de l'exercice biennal 1998-1999, respectera pleinement les mandats adoptés par l'Assemblée générale. Nous considérons que lorsque nous examinerons le rapport d'exécution du budget, nous serons en mesure de donner au Secrétaire général le feu vert pour mettre en oeuvre tous les programmes et activités prescrits par l'Assemblée générale, en particulier ceux ayant un caractère prioritaire, tels qu'approuvés dans la résolution 51/219 de l'Assemblée générale sur le plan à moyen terme.

À cet égard, nous voulons souligner la nécessité pour le Secrétaire général d'accorder un traitement équilibré à toutes les priorités approuvées pour ce qui est de l'allocation des ressources et de l'exécution du budget. De la même façon, les programmes et activités ayant un caractère prioritaire, tels que définis dans le plan à moyen terme, doivent être prioritaires pour ce qui est des ressources pouvant être obtenues par des gains de productivité et des économies. Nous espérons également que le Secrétaire général recherchera toujours l'approbation de l'Assemblée générale, tel qu'indiqué par le Président du Groupe des 77 et de la Chine, avant de mettre en oeuvre les propositions ayant un effet négatif sur les programmes et activités prescrits par les organes délibérants.

En outre, nous espérons que tous les États Membres sans exception montreront leur attachement à l'Organisation en fournissant au Secrétaire général les ressources nécessai-

res lui permettant de mettre en oeuvre les mandats qui lui ont été confiés. Lors de l'une de nos réunions informelles, on nous a dit qu'un chèque était prêt à nous parvenir. Nous espérons qu'avec le budget que nous venons d'adopter, le chèque arrivera.

Au cours de notre discussion sur le budget, nous avons exprimé notre préoccupation sur un certain nombre de questions telles que les chevauchements d'activités, la mauvaise hiérarchisation des programmes et activités, la lourdeur du sommet de la structure pyramidale inversée de l'Organisation, la réévaluation par trop anticipée des coûts pour réduire le niveau des crédits ouverts, le pourcentage élevé de postes vacants et l'accroissement de programmes spécifiques. Même si nous n'avons pas été convaincus par les arguments du Secrétariat sur la plupart de ces questions, nous avons décidé de fermer les yeux du point de vue technique et ce, dans l'intérêt supérieur de l'Organisation et afin de donner au Secrétaire général une chance.

Nous avons également noté avec un vif intérêt la notion introduite par le Secrétaire général dans la présentation de son budget. À cet égard, nous voulons réaffirmer les dispositions de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, qui a été largement négociée et acceptée par consensus comme étant la seule base juridique valable pour l'établissement du budget de l'Organisation des Nations Unies. À cet effet, notre délégation examinera avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur l'emploi de certains nouveaux concepts budgétaires recommandés à titre expérimental par l'Assemblée générale.

Je voudrais terminer en redisant que la Commission a joué son rôle et s'est montrée à la hauteur de ses responsabilités. Le repas est maintenant sur la table. L'ensemble de la communauté internationale, et notamment les pays en développement — de l'Algérie au Zimbabwe en Afrique; de l'Afghanistan au Viet Nam en Asie; d'Antigua-et-Barbuda au Venezuela en Amérique latine — attendent qu'il soit servi. Ils se demandent si le budget 1998-1999 les laissera plus affamés que ne l'a fait le budget de l'exercice biennal 1996-1997. L'appel du clairon a retenti et la communauté internationale attend une réponse.

M. Yel'chenko (Ukraine) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation ukrainienne partage l'avis qui vient d'être exprimé en ce qui concerne la création, à New York, du poste de secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement. À cet égard, je souhaite exprimer le ferme espoir de ma délégation qu'en créant ce poste, le Secrétaire général prendra en considération la position de l'Ukraine

qui a été réitérée à la Cinquième Commission et durant l'examen des mesures à prendre proposées dans le rapport du Secrétaire général : «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes», et en particulier le fait que ces postes devraient être créés au niveau de sous-Secrétaire général.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 116 de l'ordre du jour.

Je saisis cette occasion pour rendre un hommage particulier au Président de la Cinquième Commission, l'Ambassadeur Chowdhury, du Bangladesh, et au Coordinateur des consultations informelles sur le point 116 de l'ordre du jour relatif au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999, M. Carlos Dante Riva, de l'Argentine, pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés durant la longue session-marathon du week-end qui a permis l'adoption par consensus du projet de budget-programme.

Je voudrais également exprimer ma sincère gratitude à tous les États Membres pour leur esprit de coopération qui nous a permis d'adopter par consensus le barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies. Dans ce contexte, je voudrais également rendre un hommage particulier à l'Ambassadeur McCook, Coordinateur chargé du barème des quotes-parts, pour son travail remarquable.

Nous avons ainsi achevé l'examen de tous les rapports de la Cinquième Commission.

Programme de travail

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : En ce qui concerne le programme de travail de l'Assemblée générale, outre les questions d'organisation et les points qui pourraient devoir être examinés en application du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et compte tenu des décisions déjà prises par l'Assemblée à ses 31e, 35e, 39e, 42e, 47e, 49e, 50e, 54e, 57e, 67e, 68e, 70e, 71e, 73e et 76e à 79e séances plénières concernant les points 10, 11, 16 b), 17 g), 17 j), 20 b), 24, 36, 37, 39, 43 à 45, 47, 60, 73, 83, 95 a), 104, 106, 112 d), 113 à 116, 119 à 121, 123, 133, 135, 137, 138, 142 a), 153, 157 et 159, je propose que les points de l'ordre du jour ci-après restent à l'étude pendant la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale :

Point 10 Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

Point 11	Rapport du Conseil de sécurité	Point 59	Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes
Point 16 b)	Élection de sept membres du Comité du programme et de la coordination		
Point 17 g)	Nomination de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies	Point 60	Renforcement du système des Nations Unies
		Point 61	Question de Chypre
Point 17 j)	Nomination d'un membre du Corps commun d'inspection	Point 73	Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire
Point 19	Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies	Point 83	Rationalisation des travaux et réforme de l'ordre du jour de la Première Commission
Point 20 b)	Assistance économique spéciale à certains pays ou régions	Point 95 a)	Financement du développement, y compris le transfert net de ressources entre pays en développement et pays développés
Point 21	Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale	Point 104	Contrôle international des drogues
Point 24	Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique	Point 106	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
Point 36	Question de Palestine	Point 112 d)	Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne
Point 37	La situation au Moyen-Orient		
Point 39	Les océans et le droit de la mer	Point 113	Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes
Point 43	La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales	Point 114	Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies
Point 44	La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti	Point 115	Budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997
Point 45	La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement	Point 116	Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999
Point 47	La situation en Bosnie-Herzégovine	Point 117	Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies
Point 57	La situation au Burundi	Point 118	Corps commun d'inspection
Point 58	Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes	Point 119	Plan des conférences

- | | | | |
|-----------|---|-----------|---|
| Point 120 | Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies | Point 135 | Financement du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 |
| Point 121 | Régime commun des Nations Unies | | |
| Point 122 | Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient | Point 136 | Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan |
| Point 123 | Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola | Point 137 | Financement du Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 |
| Point 124 | Financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité | | |
| Point 125 | Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental | Point 138 | Financement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine |
| Point 126 | Financement et liquidation de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge | Point 139 | Financement de l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental |
| Point 127 | Financement de la Force de protection des Nations Unies, de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie, de la Force de déploiement préventif des Nations Unies et du Quartier général des Forces de paix des Nations Unies | Point 140 | Financement de la Force de déploiement préventif des Nations Unies |
| Point 128 | Financement de l'Opération des Nations Unies en Somalie II | Point 141 | Financement de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti |
| Point 129 | Financement de l'Opération des Nations Unies au Mozambique | Point 142 | Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies |
| Point 130 | Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre | Point 143 | Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne |
| Point 131 | Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie | Point 153 | Gestion des ressources humaines |
| Point 132 | Financement de la Mission des Nations Unies en Haïti | Point 154 | Financement du Groupe d'observateurs militaires de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala |
| Point 133 | Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria | Point 157 | Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions |
| Point 134 | Financement de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda | Point 159 | Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola |

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite que les points de l'ordre du jour qui viennent d'être énumérés restent à l'examen pendant sa cinquante-deuxième session?

Il en est ainsi décidé.

Déclaration du Président

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Avant de clore cette partie de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale, qu'il me soit permis de faire quelques commentaires et analyses liminaires sur ce que nous avons ensemble réussi à accomplir depuis le début de nos délibérations.

Je voudrais tout d'abord dire qu'au cours de ces trois mois d'activité, l'Assemblée générale a examiné 138 points de l'ordre du jour. À cet égard, il convient de relever que tous étaient importants et qu'à mon avis, nous avons réussi à avoir des débats très productifs. En dépit de la divergence des vues présentées par diverses délégations et de la sensibilité politique de certaines des questions examinées, un climat de coopération et de respect mutuel des positions nationales a régné lors des délibérations de l'Assemblée générale. L'Assemblée générale a adopté 270 résolutions, dont 76 % environ par consensus, et 77 décisions sur les principaux problèmes auxquels notre Organisation fait face aujourd'hui. Les sujets couverts étaient différents, et ils ont reflété l'éventail et l'ampleur des responsabilités dont doit s'acquitter l'Organisation en cette ère de sa rénovation et de nouveaux défis mondiaux.

Parallèlement, j'espère que les membres seront d'accord avec moi pour dire que cette partie de la session aura été, dans une large mesure, spéciale. Elle a été marquée par l'examen par l'Assemblée générale de la réforme institutionnelle du système des Nations Unies, dont les grandes lignes ont été suggérées par le Secrétaire général, Kofi Annan. Cette question a dominé le débat général pendant l'activité du segment de haut niveau de cette session. Elle a également fait l'objet de débats approfondis au cours des délibérations en plénière et lors de réunions officieuses. Ces larges débats ont montré qu'il y avait une convergence notable dans les inspirations et les intentions des États Membres à propos de la nécessité de rénover l'Organisation de façon à ce qu'elle soit mieux préparée à affronter les nouvelles réalités et les nouveaux défis.

Grâce à une réflexion novatrice et à la volonté politique démontrée en vue d'atteindre un objectif souhaité, l'Assemblée générale a introduit une nouvelle forme de dé-

libérations — les consultations officieuses à participation non limitée de la plénière. Ceci a permis à toutes les délégations, grandes et petites, de participer activement aux discussions de ce point extrêmement important. En outre, cela leur a permis de contribuer sur un pied d'égalité aux résultats finaux de cet exercice long mais nécessaire.

Il a fallu 16 séances de consultations officieuses à participation non limitée, un certain nombre de ce que l'on appelle consultations informelles, conduites par les Amis du Président, ainsi qu'un nombre incommensurable de réunions et de consultations qui ont eu lieu dans le Bureau du Président de l'Assemblée générale avant de pouvoir terminer nos discussions sur le rapport du Secrétaire général, «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes». Comme les membres le savent, l'Assemblée générale a adopté deux résolutions dans lesquelles elle a félicité le Secrétaire général de ses efforts et dans lesquelles elle a présenté de nouvelles mesures nécessaires pour assurer la mise en oeuvre de ses propositions visant à renforcer l'appareil institutionnel et opérationnel et à introduire de nouveaux mécanismes nécessaires au fonctionnement satisfaisant de l'ONU.

À cet égard, je tiens à remercier tous les Amis et super-Amis du Président, ainsi que toutes les délégations, pour leur participation active et constructive à nos délibérations sur le rapport du Secrétaire général. Il est important pour moi de signaler à l'Assemblée que, conformément à la demande des États Membres, les vues exprimées et les commentaires faits par les délégations au cours de ces discussions ont été envoyés au Secrétaire général, assorties d'une demande d'en tenir pleinement compte dans le processus de mise en oeuvre de la réforme.

Bien qu'il y ait encore de nombreuses questions qui attendent d'être réglées dans le processus de réforme de l'ONU, y compris une décision sur la création d'un fonds d'avances renouvelable, un examen du rôle des institutions des Nations Unies et l'établissement de «dispositions de temporisation», nous pouvons dire aujourd'hui que le processus de réforme est devenu une réalité. Il a été entériné par les décisions concrètes de l'Assemblée générale, qui ont certainement permis à l'ONU d'entrer dans une nouvelle étape de son histoire.

Ceci a été possible grâce à un véritable esprit de consensus qui a vu le jour au cours de nos délibérations sur cette question et qui sera précieux dans nos futurs efforts pour mettre en valeur et achever ce processus de réforme. En y participant, nous oeuvrons pour rendre l'ONU plus efficace afin qu'elle puisse mieux aider les populations de

notre village planétaire dans leurs efforts en vue d'un monde plus sûr, plus sain, plus juste et plus prospère.

La question de la réforme du Conseil de sécurité a également retenu de façon considérable l'attention des États Membres. Elle a été évoquée au cours du débat général par environ 160 chefs de délégations, ce qui montre clairement le vif intérêt que portent l'ensemble des Membres à cette question.

L'échange de vues complet sur ce sujet au cours de nos discussions en plénière a été remarquablement explicite et direct, et bien qu'il ait montré que tous les États Membres partagent la même conviction sur la nécessité de changer la composition du Conseil de sécurité et ses méthodes de travail, il a également montré une fois de plus qu'il n'y avait pas de consensus clair sur la façon d'opérer ces changements.

L'Assemblée générale a convenu de ne pas se prononcer sur cette question à ce stade. Toutefois, elle continuera son travail sur cette question dès la deuxième moitié de janvier de l'année prochaine, dans le cadre du Groupe de travail à composition non limitée pertinent.

En me fondant sur ma déclaration inaugurale, je voudrais réaffirmer les deux principes qui, à mon avis, doivent guider notre démarche à l'égard de toute question relative à la réforme de l'ONU, y compris celle du Conseil de sécurité : le réalisme et la responsabilité. Nous devons être parfaitement réalistes et responsables à l'égard des propositions concernant l'avenir de cet organe principal de notre Organisation.

J'espère que le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres réussira à trouver si ce que l'on appelle la formule magique pour l'élargissement du Conseil de sécurité est une réalité, et j'espère que nous serons en mesure d'aborder la fin de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale avec une vision plus claire du futur Conseil de sécurité.

Le processus de réforme de l'ONU, comme nous le savons tous, a lieu dans le contexte d'une situation financière précaire de l'Organisation. La gravité de la situation financière de l'Organisation méritait la tenue, à la demande du Secrétaire général, d'une réunion du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée pertinent. Cette question continuera de faire l'objet d'un examen minutieux

au sein du Groupe de travail chargé d'examiner la situation financière de l'ONU au cours des mois à venir.

Au cours de ces derniers mois de la présente session de l'Assemblée générale, nous avons été les témoins d'un certain nombre de réalisations importantes dans le domaine de la sécurité internationale et du désarmement. L'Assemblée générale a procédé à un échange de vues important à la Première Commission sur la question des mines terrestres antipersonnel, qui a également bénéficié de la plus grande attention de la part de l'opinion publique internationale. Ceci a eu lieu dans le contexte de l'heureuse conclusion du processus d'Ottawa, et l'Assemblée générale a marqué cet événement historique en adoptant la résolution sur la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines terrestres antipersonnel et sur leur destruction.

Je ne peux manquer de mentionner une autre contribution de l'Assemblée générale au processus de désarmement. Après cette session, en vertu de la résolution adoptée par l'Assemblée, le monde aura une nouvelle zone exempte d'armes nucléaires — en Asie centrale cette fois-ci. La proposition de faire de l'Asie centrale une zone exempte d'armes nucléaires a reçu l'aval de tous les États Membres, et une résolution sur ce point a été adoptée sans vote.

L'adoption par l'Assemblée générale de la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif est un autre motif de satisfaction découlant des travaux de la session. Cela a été rendu possible grâce au compromis qui s'est dégagé entre les États Membres. Cette convention contribuera assurément à combler les lacunes qui existent au niveau du droit international en matière de terrorisme et elle constituera un progrès important dans la lutte contre ce fléau.

Grâce à nos efforts conjoints, nous sommes aujourd'hui plus près que jamais de la création d'un cour criminelle internationale. Aujourd'hui, nul ne doute de l'importance et de la nécessité de créer un tel organe et, à la présente session, le projet de statut de la cour a pris une forme concrète.

L'Assemblée générale a également fait progresser, dans une large mesure, la coopération dans les domaines du développement durable et de la coopération économique internationale, ainsi que sur un certain nombre d'autres questions importantes. Le développement est aujourd'hui un problème prioritaire pour l'Organisation et il est à juste titre considéré comme étant inséparable de questions importantes telles que, par exemple, le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cette approche a permis aux

délégations d'aplanir leurs divergences concernant certains aspects du développement, et notamment en ce qui concerne la notion de développement durable, et le consensus qui s'est dégagé sert les intérêts de tous les États Membres, ainsi que ceux de l'Organisation.

Nous prenons note en particulier de la résolution adoptée par l'Assemblée générale qui établit un processus en vue de convoquer avant la fin de l'an 2001 un forum international de haut niveau sur le financement du développement. Je tiens également à souligner l'importance particulière que nous attachons à la décision tendant à relancer le dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le biais du partenariat.

L'Assemblée générale a en outre examiné longuement d'autres points, notamment la promotion des droits de l'homme, ainsi que les questions relatives aux stupéfiants. Sur ce dernier point, elle a fait des propositions concrètes au sujet des travaux préparatoires de sa session extraordinaire qui aura lieu du 8 au 10 juin 1998. Dans sa résolution sur la troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, l'Assemblée générale a décidé de convoquer en l'an 2001 au plus tard une conférence mondiale sur le racisme et la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

Nous avons également examiné la question de la révision et de l'adoption du nouveau barème des quotes-parts. L'élaboration de ce barème a été proposée et justifiée par nombre de délégations qui ont fait valoir que, pour être viable, tout budget devrait se baser sur un système d'imposition adéquat.

Compte tenu des difficultés financières que connaît l'Organisation et de son programme de travail surchargé et difficile, les débats sur cette question se sont avérés assez compliqués. La plupart de ces débats ont été menés à la Cinquième Commission et, à la fin de cette partie de la session de l'Assemblée générale, nous avons réussi à adopter un nouveau barème des quotes-parts.

J'ai délibérément voulu mettre en lumière ce résultat de la cinquante-deuxième session car il permettra à l'Organisation d'éviter la faillite et il ouvrira de nouvelles possibilités pour assurer sa stabilité financière à l'avenir.

Au cours de la présente session, nous avons en outre réussi à nous mettre d'accord sur un budget-programme pour le prochain exercice biennal, qui tient également compte des mesures et des propositions du Secrétaire général concernant le programme de réformes de l'ONU.

Il importe de noter en particulier que les débats relatifs au barème des quotes-parts coïncident une fois tous les six ans seulement avec ceux qui sont consacrés à l'examen du budget; ce qui n'a pas facilité les travaux de l'Assemblée générale sur ces questions. Mais, à en juger par les derniers résultats, nous pouvons dire que cet exercice également a été couronné de succès.

Pour finir, je voudrais dire que nous sommes parvenus à dégager un large consensus sur la plupart des problèmes, ainsi que sur les stratégies visant à y remédier. Nous avons en outre réussi à résoudre plusieurs questions controversées tout en maintenant l'esprit de coopération et d'entente mutuelle.

Beaucoup de progrès ont été accomplis au cours de ces trois derniers mois. Nous pouvons en particulier souligner l'amélioration de la transparence des travaux des principaux organes de l'Organisation. L'Assemblée générale, pour sa part, a pris certaines mesures en vue de rationaliser et de simplifier son travail. Des améliorations importantes ont aussi été apportées au niveau de l'organisation générale des travaux de l'Assemblée; la preuve en est donnée par le fait que la plupart des commissions ont terminé leurs travaux bien avant la date prévue.

Avant de clore la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale, je voudrais faire part de ma sincère gratitude à toutes les délégations pour l'assistance, la coopération très précieuse et la participation active qu'elles m'ont apportées au cours de ces mois.

Je souhaite également manifester en particulier ma reconnaissance au Secrétaire général, M. Kofi Annan, ainsi qu'au personnel du Secrétariat, qui ont travaillé en étroite coopération avec moi pendant toute cette période.

Mes remerciements vont en outre à tous les Vice-Présidents de l'Assemblée, ainsi qu'à tous les Présidents, Vice-Présidents et Rapporteurs des grandes commissions pour la contribution remarquable qu'ils ont apportée à nos travaux conjoints.

À l'approche de la période des fêtes de fin d'année, je souhaite à tous de bonnes vacances et une excellente nouvelle année.

La séance est levée à 20 h 55.